

Avis adopté

Séance plénière du 29 janvier 2025

Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir

Déclaration du groupe Entreprises

L'avis présenté ici le souligne utilement : la politique de restauration de la nature doit être l'occasion de reconnaître, accélérer et démultiplier les actions et bonnes pratiques déjà mises en œuvre, souvent de façon volontaire, par les différents acteurs dont les entreprises. Il faut aussi mettre en cohérence des cadres d'intervention technique, financière et juridique insuffisamment intégrés, voire contradictoires.

Le groupe Entreprises partage ce constat. Les entreprises ne sont pas absentes, les organisations patronales non plus : elles sont nombreuses à porter des initiatives en faveur de la restauration de la nature. En témoignent par exemple le programme « Entreprises engagées pour la nature » porté par l'Office Français de la Biodiversité mais aussi les actions sectorielles ou encore celles d'entreprises engagées au titre de la RSE. Il est toujours temps d'agir, les entreprises en sont des acteurs majeurs.

Les acteurs évoquent tous une montée en puissance nécessaire, un changement d'approche à opérer et la question du financement.

Pour la partie « montée en puissance » :

- ➔ Le groupe Entreprises partage la préconisation 1 visant à assurer un portage politique et l'association des parties prenantes nécessaire dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan national qui devra porter une attention particulière aux besoins des secteurs d'activité. De même accroître le poids des régions pour piloter la planification territoriale des besoins et des priorités de restauration est une bonne orientation (préconisation 2) ainsi que l'idée de développer un guichet unique (préconisation 3).

- ➔ Il soutient les préconisations visant à sensibiliser et mobiliser les citoyens et les plus jeunes autour des objectifs et des projets de restauration de la nature, en milieu rural comme en ville. En effet, pourquoi ne pas constituer dans chaque région une COP des jeunes visant développer des actions en faveur de la biodiversité et de sa restauration ! de même, une trajectoire chiffrée de développement de la formation et de montée en compétences des professionnels est nécessaire.

Sur le changement d'approche nécessaire :

- ➔ Le groupe Entreprises s'interroge sur un frein persistant qui est l'effectivité de la réglementation existante. Il souligne d'une part les difficultés persistantes de l'appropriation des acteurs concernés et la nécessité absolue de conduire des évaluations environnementales des plans et programmes existants pour que, par exemple, la séquence Eviter Réduire Compenser devienne plus efficiente (préconisation 8). De même, sans être de principe défavorable, il s'interroge sur le classement en zone de protection forte (préconisation 14) lorsque des activités sociales et économiques sont menées sur celles-ci.

Se pose toujours la question du financement :

- ➔ Le groupe Entreprises est favorable au suivi spécifique des dépenses des collectivités locales et opérateurs au profit de la biodiversité et en particulier de la restauration répondant en ceci aux obligations européennes. Il lui paraît aussi indispensable de mieux faire connaître les possibilités de financements publics et privés.
- ➔ Enfin, initier une expérimentation portant sur le déploiement des obligations réelles environnementales (ORE) afin de les rendre plus attractives en exonérant de taxe foncière pour les ORE de type patrimonial semble être un axe de développement concret et intéressant.

Pour l'ensemble de ces raisons, **le groupe Entreprises vote favorablement ce texte.**